

**COMMUNE**  
**de**  
**NANTIAT**

-----  
**Haute-Vienne**

**Nombre de conseillers**

en exercice : 18

présents : 13

votants : 17

**OBJET**

Prix des repas à la cantine  
scolaire

**EXTRAIT**

**DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt deux le 14 novembre

le Conseil municipal de la commune de NANTIAT, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel PERROT, Maire.

Date de convocation : 07 novembre 2022

**PRESENTS** : MM PERROT, RAISSON, MARTIN, GALLY, DUSSAC, PRINSAUD, Mmes PIQUET, ROCHE, GAINANT, LABRUNIE, BLANCHARD, KEBAILI, PUIGRENIER

**ABSENT non excusé**: Mme GOURONG

M. VEYRIRAS a donné procuration à M. DUSSAC

Mme BERGERON a donné procuration à Mme PIQUET

M. JEANTEAU a donné procuration à M. GALLY

Mme MARAIS a donné procuration à Mme LABRUNIE

Mme LABRUNIE a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a fixé par délibération en date du 31 mai 2021 les prix des repas à la cantine scolaire comme suit :

- Pour les élèves à 2.90 € pour le premier enfant et à 2.55 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant
- Pour les adultes à 6 €
- Pour les AVS à 3.80 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter les tarifs à compter du 01 janvier 2023 comme suit :

- Pour les élèves à 3.10 € pour le premier enfant et à 2.75 € à partir du 2<sup>ème</sup> enfant
- Pour les adultes à 6.50 €
- Pour les AVS à 4.00 €

Certifié exécutoire  
Reçu en Préfecture  
ou Sous-préfecture  
le  
Publié ou Notifié  
le

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures

Affiché le

Pour copie conforme :

En Mairie le 15 novembre 2022

Le secrétaire de séance

Le Maire



Nicole LABRUNIE

*Nu*

Daniel PERROT

